



Residence chez grand mere paternelle en France afin de suivre sa

Par **twoofive**, le **28/08/2015** à **00:06**

Bonjour,

Je suis résidente sur un ile des antille françaises ou il n y a pas possibilité que ma fille fasse sa rentrée 2016 en classe de seconde car cette classe n'existe pas ici. Ma fille va devoir quitter l ile et aller faire ses etudes en France. Je souhaite que ma fille puisse aller habiter dans le var chez sa grand mere paternelle. Je souhaite que celle ci en ai la garde et que la residence soit établie chez elle. (nous sommes des parents séparés et nous ne suivrons pas notre fille en France)Pouvez vous me dire quelles sont les démarches a suivre et si nous pouvons faire cela. Merci infiniment. Karine Bensa